



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 27 MAI 2026  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Question n°05**

**Objet : DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A L'UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE DE LA SEINE SAINT DENIS (UDCCAS).**

Le mercredi 27 mai 2026, à 17h30, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Villetaneuse, 1 place de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, le lundi 18 mai 2026, conformément aux articles L.2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Dieunor EXCELLENT, Président du C.C.A.S.(jusqu'à la question n°8), Majide AMMAD Vice-Président du C.C.A.S, Noellise GIBON Vice-Présidente déléguée du C.C.A.S., Brigitte POIRET, Ludovic BAR, Lindsay ILAHIBRI BESSE PAUL, Candice SOLENTE, Inès KODAWU, Raphaël OUFKIR, Géry BRANQUART, Alain NICOLAS, Kerline BOIREAU, membres du Conseil d'Administration.

Étaient absents représentés :

Thierno DIALLO représenté par Majide AMMAD.  
Dieunor EXCELLENT représenté par Noellise GIBON à partir de la question n°9.

Nombre de membres en exercice : **13**  
 Nombre de présents : **12 et 11 à partir de la question n°9**  
 Nombre de pouvoirs : **1 et 2 à partir de la question n°9**  
 Nombre de votants : **13**

**Dieunor EXCELLENT**, Président du C.C.A.S., ouvre la séance à 17H40.

**Dieunor EXCELLENT** constate le quorum après l'appel nominal.

Le Conseil d'Administration ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R.123-20 ;

**VU** les statuts de l'Union Départementale des C.C.A.S. 93 ;

**CONSIDÉRANT** que cette association a pour but :

- **de regrouper** les Centres Communaux et Intercommunaux-et les personnes morales de droit public communales et intercommunales exerçant une activité d'action sociale régie par le Code de l'Action Sociale et des Familles du département de la Seine Saint Denis, lesquels sont par ailleurs membres de l'**UNCCAS** ;
- **d'assurer** une représentation locale à ses membres et de contribuer à celle assurée au niveau national par l'UNCCAS. A l'exception de la représentation en justice des intérêts des CCAS/ CIAS assurée par l'Union Nationale, l'Union Départementale défend au plan départemental par tous moyens appropriés les droits et intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics et de tout organisme public ou privé ;
- **de promouvoir** ses membres ainsi que leur action en valorisant leur savoir-faire et en apportant sa contribution au débat public sur les politiques sociales. En lien avec l'Union Nationale, elle favorise la création et le bon fonctionnement des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale ;
- **de coordonner** l'action de ses membres et de la soutenir par le développement, la structuration et l'animation du réseau local qu'ils constituent et par le développement des partenariats de celui-ci ;
- **de proposer** toute action, activité ou prestation de mutualisation entre les C.C.A.S. membres soit en son sein soit par tout moyen ou structure prévue par la loi. ;

**CONSIDÉRANT** que le C.C.A.S. de Villetaneuse est membre de cette association et à jour de sa cotisation,

**AYANT** entendu l'exposé du Rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**Le Conseil d'Administration, à 12 voix pour et 1 abstention (Ludovic BAR) :**

- **DÉSIGNE**, pour représenter le C.C.A.S. de Villetaneuse au sein de l'UDCCAS 93, Monsieur **Majide AMMAD**, Vice-Président du C.C.A.S.
- **PRÉCISE** que Monsieur le Président du C.C.A.S. ou toute personne habilitée par lui à signer tout acte afférent à la présente délibération.



Fait à Villetaneuse, le 28 mai 2026.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.C.A.S.,

**Dieunor EXCELLENT.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Annexe de l'acte administratif, dans  
093-269300406-20260528-D-2026-27-05-05-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2026  
Date de réception préfecture : 03/06/2026